

Expression Libre et Anticonformiste de la Section FOCOM des Alpes-Maritimes

Juin 2014

Au Sommaire



Page 1: L'édito

La santé avant la productivité

Page 2: Les Infos de Mehdi

- ▶ **Négociations sur le Complément Poste**
- ▶ **Le point sur les recours C.P.**
- ▶ **L'avis de FOCOM en bref**

Page 3: Espace cadres

- ▶ **Tentatives grossières et maladroités**
- ▶ **Projet d'organisation branche Service Courrier Colis**
- ▶ **TPAS et augmentation Annuelle**

Page 4: Liaisons sociales

- ▶ **Les ASA familiales: Rappel**
- ▶ **Négociations en vue d'un «pacte social»**

L'Édito: La santé doit passer avant la productivité



Combien de rapports de la Médecine du Travail, ou d'études CHSCT, faudra-t-il pour que La Poste arrête de faire de la course à la productivité sa priorité économique. Elle doit mettre en place une réelle politique de prévention des risques professionnels, réduire la pénibilité des activités et ses conséquences en termes de TMS !

Elle doit respecter les préconisations des médecins du travail en matière de normes et de santé au travail:

- ▶ Organisation de travail: «prévoir de la souplesse... et des marges de manœuvre temporelles», «nouvelles organisations augmentant travaux extérieurs et diminuant les possibilités de récupérations physiques...»
- ▶ Normes et cadences: «interroger les normes d'organisation au vu de leur soutenabilité ...»
- ▶ Horaires matinaux «nécessite des préconisations portant sur les régimes de travail»

La Poste doit revoir sa conception organisationnelle car les conséquences en termes de santé sont multiples: anxiété, dépression, mal-être, souffrance au travail, troubles du sommeil, problèmes digestifs, fatigue... Elle doit arrêter d'utiliser la sécabilité pour remplacer les absences !



Les «Folton» de

FOCOM 06 pour le Courrier - Colis à contacter:

Jean-Yves MURA,
Secrétaire Départemental
Tél: 06 77 25 82 72
Email: jeanyves.mura@gmail.com

Mehdi EL KHEDIRI
Secrétaire Départemental adjoint
Responsable Courrier — Colis 06
Tél: 06 79 23 54 96
Email: mehdi.el.khediri@gmail.com

Michèle ORMEA
Responsable cadres Courrier
Tél: 06 31 76 04 18
Email: michele.ormea@gmail.com



**POUR FOCOM,
LA SANTÉ DOIT
DEVENIR LA
PRIORITÉ CAR
C'EST AUSSI À
LONG TERME UN
ENJEU SOCIAL ET
ÉCONOMIQUE
POUR LA POSTE ET
SURTOUT POUR
SON PERSONNEL.**



LES INFOS DE MEHDI



Mr Dominique BELLEC vient d'être nommé DRH de la DOTC CA. C'est un come back pour ce cadre supérieur, qui a été directeur de la PIC de Nice et directeur de la production courrier de la DOTC 06.

A FOCOM 06 nous le connaissons donc bien et lui souhaitons de réussir sa mission en lui rappelant simplement que tout projet ne vaut que par l'acceptabilité sociale qu'il contient (exemple PIC de Nice). A bon entendeur ...

NÉGOCIATION SUR LE COMPLÉMENT POSTE: LA POSTE DÉVOILE SES PROPOSITIONS ...

Les propositions de la Poste :

- Elle propose un nouveau système plus simple et compréhensible (plus de champ de normalités).
- Le CP disparaîtrait et serait remplacé par une « indemnité de niveau » qui serait la même pour tous, fonctionnaires comme salariés.
- Cette indemnité serait donnée de façon à accorder un plus aux salariés (c'est l'objet de la négociation).
- Tous les postier(e)s auraient une indemnité de valeur fixe pour un niveau de fonction donné.
- Les fonctionnaires qui auraient un CP supérieur à cette indemnité de niveau garderaient la différence sous forme d'une indemnité d'historique de situation individuelle au titre du « maintien des avantages acquis ».
- L'indemnité de niveau de fonction augmenterait chaque année en fonction des négociations salariales et serait indépendante de l'appréciation car celle-ci se retrouve déjà dans le calcul de la Part Variable.
- Enfin, l'indemnité d'historique de certains fonctionnaires n'augmenterait plus jamais.

Cette première séance de négociation ne nous a pas rassurés sur la volonté de La Poste d'aller véritablement vers la convergence des CP Salariés et fonctionnaires. Notre revendication demeure « A fonction égale, salaire égal ».

Tout dépendra de la valeur de cette prime de niveau de fonction. Plus elle sera élevée, plus La Poste se rapprochera d'un traitement égalitaire

LE POINT SUR LES RECOURS COMPLÉMENT POSTE

3 572 902 euros C'est ce que La Poste doit payer à 815 collègues.

Pour FOCOM, il ne s'agit pas d'un jeu. C'est de l'égalité des droits dont il est question : "à niveau de fonction égal, complément poste égal" et aussi une question de pouvoir d'achat !

En attendant, plus de 5000 salariés ont déposé, avec FORCE OUVRIERE, un dossier devant le Conseil des Prud'hommes de Paris.

Avec FOCOM tu n'auras pas 1000,00 € à devoir déboursier pour que l'on s'occupe de ton dossier, comme le demande d'autres O.S. concurrentes !!!

N'attend plus, contacte FOCOM ...



EN BREF: L'AVIS DE FOCOM

► **Projet de fusion Cannes-Grasse:** Pour l'instant un DE en moins, mais avec la déconcentration des négociations, ce ne sera pas le seul emploi de supprimé !!!!

► **PIC de Nice:**

Quand un cadre sup. intègre dans un projet de réorganisation, l'acceptabilité sociale; il est remercié par le DOTC ... par une mutation !!!

► **La déconcentration de la négociation:**

Une aubaine pour les cadres dirigeants de la DOTC 06 qui courageusement vont laisser les DE se dépêtrer avec les reprises d'emplois !!!!

*Pour te défendre, défendre tes intérêts
Adhère à FO COM Poste 06
63 boulevard Gorbella 06100 Nice*





ESPACE CADRES



TENTATIVES GROSSIÈRES ET MALADROITES:

Sous couvert des négociations relatives au chantier national sur l'organisation du travail, la direction des ressources humaines dévoile insidieusement ses cartes : parallèlement à un discours bon enfant digne du « monde des Bisounours », elle intègre spontanément et unilatéralement dans le projet d'accord sur ce chantier des mesures inacceptables pour FOCOM:

A titre d'exemple, elle indique qu'un cadre pourra effectuer **des remplacements sur des positions de travail d'exécution**. De même, elle semble vouloir généraliser le forfait jour pour l'ensemble des groupes A, les faisant ainsi passer de **23 ARTT à 10 JRS...**

Voici donc apparaître une conception de la bienveillance dont tous les cadres se passeraient volontiers ! FOCOM est donc intervenue pour que ces « mesures » disparaissent du projet d'accord. La vocation d'un accord n'est pas en effet de participer à la dégradation des conditions de travail des salariés. En agissant ainsi, nous sommes tous légitimes à nous interroger sur les véritables intentions de La Poste qui persiste à traiter avec légèreté le malaise des cadres.

PROJET D'ORGANISATION DE LA BRANCHE SERVICE COURRIER COLIS

Voici résumées les grandes révolutions :

- SOFIPOST resterait uniquement une entité juridique;
- Les activités numériques des filiales du Courrier (DOCAPOST, MEDIAPOST Communication) sont rattachées à la Branche Numérique (DIGIPOST, La Poste.net,...),
- Les DOTC changent de nom et deviennent des Directions de Service Courrier Colis: de 40 elles passeront à 38 (Paris: 1 seul NOD, la DOTC 01/74 est découpée: le 01 rejoint le 69 et le 74 rejoint le 38/73)
- Les ACP de province sont rattachées aux DSCC (ex DOTC);
- Les périmètres d'action de la DOT Colis IDF restent inchangés. Les ACP et PFC lui sont toujours rattachés.
- Les DOT Colis de province géreront uniquement les PFC. et auront un rôle d'expertise pour les Territoires courrier dans le domaine du colis.
- Deux nouvelles fonctions sont créées:
 - => Celle d'adjoint aux directeurs de NOD Courrier (DSCC), 1 ou 2 selon le NOD,
 - => Celle de Directeur de l'action commerciale.
- Les DGC ont vocation à occuper ces deux nouvelles fonctions;
- Les Directions exécutives du Courrier passent de 6 à 5

TPAS ET AUGMENTATION ANNUELLE :

Vous êtes nombreux à nous faire remonter votre incompréhension sur le traitement réservé aux cadres qui choisissent de prendre un TPAS. Alors même que cette mesure d'âge est mise en avant par les différents métiers, La Poste explique que le déroulement de carrière n'est, en rien, affecté pendant la période de « non-activité » et continue ainsi normalement. Attention toutefois ! En effet, **les augmentations annuelles ne rentrent pas dans le champ de ce que La Poste qualifie de déroulement normal** si bien que vous êtes nombreux à découvrir qu'ayant pris un TPAS, **vous ne bénéficiez plus de votre augmentation annuelle...** Pour La Poste en effet, il faut avoir été apprécié pour en bénéficier. FOCOM ne manquera pas de revenir lors des prochaines négociations sur ce qui constitue une anomalie préjudiciable aux cadres.

LA BRANCHE SERVICE COURRIER COLIS (SUITE) ...

Elle est organisée autour de 7 pôles (5 pôles dits d'affaires ou business et 2 pôles de support) regroupant aussi les filiales. A noter que la DRHRS passe sous l'égide du pôle « Vie au Travail ». Pour la construction de son projet la DC; pardon la branche, à identifié 9 marchés appelés Unité d'Affaires.

La Poste a préféré mettre en place un pôle Vie au travail et non un Pôle Santé et vie au travail, cette orientation est révélatrice de la position de la branche en matière de santé au travail, de la prévention des risques et de la réduction de la pénibilité.

FOCOM 06 PENSE A VOUS, PENSEZ A FOCOM 06



LES ASA FAMILIALES: RAPPEL

Tel salarié qui demande s'il peut bénéficier d'une ASA pour le décès d'un proche, on lui répond que seules les ASA naissance ou d'adoption sont de droit. Mais un petit tour du côté du Code du travail et de la convention collective rétablit la réalité du droit:

Article L3142-1: « Tout salarié bénéficie, sur justification et à l'occasion de certains événements familiaux, d'une autorisation exceptionnelle d'absence de:

- 1° « Quatre jours pour son mariage ;
- 2° Trois jours pour chaque naissance survenue à son foyer ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption. Ces jours d'absence ne se cumulent pas avec les congés accordés pour ce même enfant dans le cadre du congé de maternité ;
- 3° Deux jours pour le décès d'un enfant ;
- 4° Deux jours pour le décès du conjoint ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité
- 5° Un jour pour le mariage d'un enfant ;
- 6° Un jour pour le décès du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une soeur. »

Article L3142-2 : « Les jours d'absence pour événements familiaux n'entraînent pas de réduction de la rémunération. Ils sont assimilés à des jours de travail effectif pour la détermination de la durée du congé annuel. »



LA POSTE ENGAGE DES NÉGOCIATIONS EN VUE D'UN "PACTE SOCIAL"

Dans un document préparatoire, l'entreprise qui emploie quelque 240.000 personnes, souligne être confrontée à "des mutations de grande ampleur", notamment avec le développement du numérique et une concurrence accrue. "Pour y faire face et préserver sa santé économique", l'entreprise doit passer par "des transformations profondes et rapides" dont la réussite dépendra notamment "de la capacité des postiers à s'inscrire dans ces évolutions".

L'entreprise rappelle les principaux objectifs de la négociation: investir dans "la formation, la mobilité et les évolutions professionnelles pour accompagner les postiers" dans les évolutions, développer des "organisations et régimes de travail agiles", améliorer les conditions de travail ou encore renforcer le dialogue social !!!

FOCOM est "perplexe" !!!!!!!

Je soussigné, Mr Mme Mlle

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :

Mail :



J'adhère...



Activité : Courrier Enseigne Autre

Etablissement :

Grade :

Fonction :

Fonctionnaire Salarié

Temps partiel : 50% 60% 70% 80% 90%

.....

Signature :

Déclare adhérer à la Fédération Syndicaliste FORCE OUVRIERE de la COMMUNICATION à partir du

A Nice , le